



Poursuivre et défendre selon le droit pénal administratif

les défis d'aujourd'hui et de demain

Vendredi 10 mai 2019

- 9h30 Accueil des participants**
- 10h00 Ouverture de la journée**
- 10h10 La lutte contre la criminalité économique à l'aide du droit pénal administratif**
Mme Nadja Capus, professeure à l'Université de Neuchâtel
- 10h30 La responsabilité pénale croisée de l'entreprise en droit pénal administratif et en droit pénal ordinaire**
M. Alain Macaluso, avocat, professeur à l'Université de Lausanne
M. Andrew Garbarski, avocat, professeur à l'Université de Lausanne
- 11h00 Enquêter et juger sur la base du DPA : les avantages et désavantages du point de vue de l'Administration fédérale des douanes**
M. Christophe Klein, chef de la section décisions pénales au sein de la division affaires pénales et enquêtes, AFD, Berne
- 11h30 Enquêter et juger sur la base du DPA : les avantages et désavantages du point de vue de Swissmedic**
M. Matthias Stacchetti, chef de la division pénale à Swissmedic, Institut suisse pour les produits thérapeutiques, Berne
- 12h00 Questions / Débat**
- 12h15 Repas**
- 13h30 L'examen de l'accusation dans la procédure pénale administrative**
M. Giuseppe Muschietti, ancien juge de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral, Juge fédéral, Première Cour de droit public, Lausanne
- 14h00 Sanctionner en vertu des art. 6 et 7 DPA**
Mme Allison Beretta, avocate, assistante-doctorante à l'Université de Neuchâtel
- 14h30 Pause**
- 14h50 Enquêter et juger sur la base du DPA : les avantages et désavantages du point de vue de l'Office fédéral de l'énergie**
Mme Séverine Lachat, cheffe de la division procédures pénales administratives, OFEN, Berne
- 15h20 Enquêter et juger sur la base du DPA : les avantages et désavantages du point de vue de l'Administration fédérale des contributions**
M. Emanuel Lauber, chef de la division affaires pénales et enquêtes, AFC, Berne
- 15h50 Questions choisies de droit pénal administratif du point de vue de la défense**
Mme Miriam Mazou, avocate, Lausanne
- 16h20 Procédure d'enforcement et de « pré-enforcement de la FINMA » : quelle place pour le droit pénal administratif ?**
M. Olivier Hari, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel
Mme Floriane Pignet, assistante-doctorante à l'Université de Neuchâtel
- 16h50 Questions / Débat**
- 17h00 Clôture de la journée**

Finance d'inscription

Comprend les présentations sous format électronique, le repas et la pause.

Prix colloque

CHF 290.-

Délaï d'inscription

Mardi 30 avril 2019.

Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à cette date. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de se faire remplacer.

Lieu

Salle D67
Faculté de droit
Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat - Formation
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel
Tél. : 032 / 718 12 22
E-mail : droit.formation@unine.ch

Inscription

En ligne sur www.publications-droit.ch, par e-mail à droit.formation@unine.ch ou en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le renvoyant à :

Faculté de droit

Secrétariat - Formation

Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Je prendrai part au colloque **Poursuivre et défendre selon le droit pénal administratif** le vendredi 10 mai 2019 et m'engage à verser la finance d'inscription au moyen du bulletin de versement qui me sera envoyé à mon adresse e-mail.

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. professionnel : _____

E-mail : _____

Je prendrai part au repas : oui non

Date : _____ Signature : _____